

Le combat d'une volleyeuse transgenre

Élodie veut faire évoluer les mentalités dans le sport

Qu'on pointe du doigt une personne pour des questions raciales ou d'identité, la différence a la vie dure. Une situation que vit Élodie, 31 ans, joueuse de volley transgenre de Jalhay. Elle a voulu témoigner pour faire évoluer les mentalités.

À l'âge de 11 ans, déjà, Élodie ne se sentait pas en harmonie avec elle-même. Ce n'est qu'il y a cinq ans que tout a changé pour elle. « Plus le temps passait, plus ma féminité ressortait. Je n'étais pas bien avec moi-même, je suis donc allée voir un psychologue », explique Élodie. Celui-ci l'oriente alors vers l'ASBL Genres Pluriels qui met des mots sur sa situation. « On m'a dit que j'étais transgenre ; le mot m'a un peu effrayée, car il m'était inconnu ».

Depuis moins de deux ans, Élodie fait du volley. Avec le sport, elle espérait bien mettre aux vestiaires certains de ses tracas quotidiens. Un espoir qui a très vite été mis à mal par de nombreux clubs.

« Je crois qu'ils ne sont pas aussi ouverts qu'ils le prétendent ou

qu'ils ne sont pas assez bien renseignés », regrette la jeune femme. Il semblait impossible pour Élodie d'évoluer en compétition provinciale, la Jalhaytoise s'est donc dirigée vers une équipe de loisirs.

DES DEMANDES REJETÉES

Malgré tout, elle n'y a pas trouvé ce qu'elle voulait et souhaite plus que tout intégrer une équipe provinciale. Elle a fait pas moins d'une dizaine de demandes dans des clubs de la région verwiétoise : elles se sont toutes soldées par un échec. « On a toujours trouvé des excuses pour justifier les refus. Soit les joueuses étaient trop nombreuses, soit le niveau ne correspondait pas, soit les filles étaient trop jeunes », déplore Élodie.

LES MOTS QUI BLESSENT

Certains ont été plus directs, mais pas moins blessants. « La phrase qui m'a fait le plus de mal, je l'ai entendue à Limbourg. On m'a dit de revenir lorsque je serai finie. » Stéphane Pyre, entraîneur du club, ne se souvient pas avoir tenu de tels propos, mais avoue s'être longuement interrogé concernant Élodie. « Le club compte de nom-

breux membres et tous ne voyaient pas d'un très bon œil sa venue. Certains parents avaient peur des conséquences de la présence d'une personne transgenre

qui n'avait pas été opérée. Le comité avait peur de voir partir des affiliés », explique-t-il. Malgré la négativité, la jeune transgenre n'a pas baissé les bras et elle en a été récompensée. « J'ai essayé en P2 à Loncin et en P4 à Herstal. L'acceptation des filles dans les deux clubs a été totale ! », se réjouit-elle. Seul problème : l'obligation de faire plusieurs kilomètres toutes les semaines pour pouvoir s'adonner à sa passion. « Je crois qu'Élodie peut être mieux acceptée dans les clubs de grandes villes. Je crois que la mentalité est plus "campagnarde" et traditionaliste par ici », se figure Stéphane Pyre.

Si c'est une première victoire pour Élodie, le combat n'est pas encore tout à fait gagné pour toutes les personnes jugées différentes. « Noire, grosse, mince ou trans, on a toutes notre place sur le terrain », conclut-elle avec la volonté inébranlable de faire changer les mentalités. ●

SARAH MORAN GARCIA

Réglementation

Une loi qui protège les personnes transgenres

Avant la question de l'acceptation morale des personnes transgenres dans le sport, c'est celle des règlements qui se pose. Pour intégrer une équipe sportive féminine, il faut être enregistré à l'état civil comme une femme. La règle est bien évidemment la même pour un homme.

Suivant cette voie, la Fédération Volley Wallonie-Bruxelles a publié un communiqué en août 2018. Dans celui-ci, il était

précisé qu'il n'y avait absolument aucune obligation pour la personne transgenre d'avoir subi une opération. Une décision prise au conseil d'administration qui a tout de même dû être rappelée en avril dernier. La Fédération soulignant cette fois-ci les conséquences en cas de refus d'intégration d'une personne transgenre. « Refuser une personne transgenre dans un club sportif en raison du fait qu'elle est transgenre est consti-

tutif de discrimination directe et est susceptible de recours », explique l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes. Les clubs sportifs, peu importe la discipline, qui ne se soumettraient pas à cette loi protégeant les personnes transgenres pourraient donc encourir des poursuites.

L'argument des parents mécontents ou de la peur de perdre des affiliés n'aurait absolument aucun poids. ●